

11 déc 2020 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 11 décembre 2020

Dotation 2020 à la Région de Bruxelles-Capitale pour l'organisation des sommets européens

Sur proposition de la ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal accordant à la Région de Bruxelles-Capitale la dotation annuelle pour les dépenses liées à la sécurité découlant de l'organisation des sommets européens et à la sécurité et la prévention dans le cadre de la fonction de capitale de Bruxelles, tant sur le plan national qu'international.

En 2020, la dotation annuelle de 55 millions d'euros à la Région de Bruxelles-Capitale est répartie comme suit :

- 7.230.000 euros pour les dépenses liées au financement de l'Ecole régionale et intercommunale de Police
- 528.000 euros pour les dépenses liées au financement de l'Ecole régionale de l'administration publique
- 3 millions d'euros pour les dépenses liées à la sécurisation de la STIB
- 2.304.000 euros pour les dépenses liées au financement du Centre de Cybersécurité de la Région de Bruxelles-Capitale
- 3.178.000 euros pour les dépenses liées au financement du Centre d'Informatique pour la Région bruxelloise
- 35 millions d'euros au bénéfice des zones de police, afin de soutenir les politiques de sécurité au niveau zonal
- 2.932.000 euros au bénéfice des antennes de Sécurité Intégrales Locales, afin de soutenir les politiques de sécurité au niveau local
- 828.000 euros pour les dépenses liées au financement de la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal accordant une dotation pour 2020 à la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre du Fonds de financement de certaines dépenses effectuées qui sont liées à la sécurité découlant de l'organisation des sommets européens à Bruxelles, ainsi que des dépenses de sécurité et de prévention en relation avec la fonction de capitale nationale et internationale de Bruxelles

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes
institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
kabinet.verlinden@ibz.fgov.be

Marie Verbeke
Porte-parole (FR)
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@ibz.fgov.be

Sofie Demeyer
Porte-parole (NL)
+32 474 87 03 77
sofie.demeyer@ibz.fgov.be